

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1869

Crédit de 14,461,170 francs, alloué par la loi du 8 mai 1864, rendu disponible pendant les exercices 1869 à 1871 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE MACAR.

MESSIEURS,

La loi du 10 mars 1866, a rendu disponible, pendant les trois exercices 1866, 1867 et 1868, le crédit voté pour la transformation du matériel de l'artillerie, en 1861.

Ce crédit n'a pu encore être utilisé en entier pendant cette période, le Département de la Guerre, jaloux d'assurer à notre système d'armement des rives du Bas-Escaut la perfection désirable, ayant voulu, avant de se prononcer, attendre que les expériences et essais faits à l'étranger l'eussent complètement édifié sur le mérite des très-nombreux systèmes de canons de gros calibre, inventés ou perfectionnés depuis quelques années.

Le Gouvernement demande que la partie non dépensée du crédit soit mise à sa disposition pour une nouvelle période triennale, 1869 à 1871.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour ont été consacrées à la fabrication de canons rayés de campagne, de place et de siège, de leurs affûts, voitures accessoires et munitions.

Les renseignements concernant ces travaux se trouvent détaillés dans les six comptes-rendus qui ont été soumis à la Chambre.

(1) Projet de loi, n^o 44.

(2) La section centrale, présidée par M. DOLEZ, était composée de MM. DE MACAR, NÉLIS, JACQUEMYNS, DE MAERE, JULLIOT et VAN MERRIS.

Le 1 ^{er} ,	en date du 1 ^{er} octobre 1862,	justifiant.	. . . fr.	4,585,000	»
Le 2 ^e ,	—	1 ^{er} janvier 1864,	—	6,120,500	»
Le 3 ^e ,	—	31 décembre 1864,	—	3,417,000	»
Le 4 ^e ,	—	31 — 1865,	—	1,053,000	»
Le 5 ^e ,	—	31 — 1866,	—	275,734	34
Le 6 ^e ,	—	31 — 1867,	—	490,500	»
TOTAL.				. . fr.	12,641,734 34

La somme disponible est donc de. fr. 4,819,435 66

Elle doit servir à la confection du matériel de gros calibre, canons de côtes, qui, dans l'opinion de l'honorable Ministre de la Guerre, auront une puissance suffisante pour détruire les plus forts navires cuirassés qui puissent remonter le fleuve.

Toutes les sections, ainsi que la section centrale, ont admis le projet à l'unanimité de leurs membres.

Celle-ci à l'honneur de vous proposer son adoption.

Le Rapporteur,
B^{on} DE MACAR.

Le Président,
H. DOLEZ.